

## Remboursement des frais de garderie privée



## Saviez-vous que l'envoi de votre enfant à une garderie privée comme l'Académie Marie- Emmanuel n'est pas aussi cher que vous le pensez?

Pourquoi? Parce que le gouvernement du Québec vous rembourse chaque mois jusqu'à 75% de ce que vous payez en fonction de votre revenu familial total.

## Comment calculer le remboursement du gouvernement:

**Exemple:** Jean et Suzanne ont un revenu familial total de 33,500 \$ par année. Ils ont un enfant de 3 ans qui fréquente l'Académie Marie-Emmanuel. Jean et Suzanne payeront d'abord 35\$ par jour. Jean et Suzanne demanderont le remboursement du gouvernement du Québec en remplissant le formulaire TPZ-1029.8.F. Ils seront remboursés à la fin du mois le montant de 26,25 \$ par jour pour leur enfant. Ainsi, le coût réel d'envoyer leur enfant à l'Académie Marie-Emmanuel est de 8,75 \$ par jour. Aussi, à la fin de l'année, Jean et Suzanne peuvent inclure le montant versé à l'Académie Marie-Emmanuel dans leur rapport d'impôt fédéral. Ce montant sera déduit de leur revenu net, ce qui réduira d'impôt fédéral sur leur revenu.

## Le tableau suivant illustre le coût réel de l'envoi d'un enfant à l'Académie Marie-Emmanuel en fonction du revenu familial. (Source : Revenu Québec)

Revenu familial total		Prix payé par jour	% Remboursement	Montant du remboursement	Le coût réel / Jour
De	à				
0\$	33.741\$	35\$	75%	26.25\$	8.75\$
33.741\$	39.975\$	35\$	70%	24.50\$	10.50\$
39.975\$	46.235\$	35\$	65%	22.75\$	12.25\$
46.235\$	92,465\$	35\$	60%	21.00\$	14.00\$
92,465\$	132,740\$	35\$	57%	19.95\$	15.05\$
132,740\$	133,210\$	35\$	50%	17.50\$	17.50\$
133,210\$	136,895\$	35\$	44%	15.40\$	19.60\$
136,895\$	140,575\$	35\$	38%	13.30\$	21.70\$
140,575\$	144,265\$	35\$	32%	11.20\$	23.80\$
144,265\$	or more	35\$	26%	9.10\$	25.90\$

Les parents doivent remplir le formulaire TPZ-1029.8.F pour chaque enfant et appeler au 1-800-267-6299 pour savoir s'ils sont admissibles au remboursement.

Le formulaire est disponible à l'adresse:

Anglais: <a href="http://www.revenuquebec.ca/en/sepf/formulaires/tpz/tpz-1029\_8\_f.aspx">http://www.revenuquebec.ca/en/sepf/formulaires/tpz/tpz-1029\_8\_f.aspx</a>
Français: <a href="http://www.revenuquebec.ca/fr/sepf/formulaires/tpz/tpz-1029\_8\_f.aspx">http://www.revenuquebec.ca/fr/sepf/formulaires/tpz/tpz-1029\_8\_f.aspx</a>

**Revenu Canada:** Toute somme versée à la garderie sera déduite du revenu net qui permettra de réduire l'impôt fédéral sur le revenu.